



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

contrats jeunes

Question écrite n° 108201

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les modalités de financement du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS).

L'accompagnement personnalisé, caractéristique majeur de ce CIVIS, nécessite des moyens financiers adaptés sous peine d'insuffisance des crédits nécessaires aux programmes personnalisés en cours voire l'entrée de nouveaux jeunes dans le dispositif. Afin de ne pas compromettre le travail d'accompagnement et d'insertion des missions locales dont celle de Montbéliard, avec ici un taux de 82 % d'entrées dans le CIVIS en septembre 2006, exemplarité qu'il convient de souligner, il demande si le principe d'un abondement financier des enveloppes régionales peut être envisagé.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108201

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 2006, page 11222